



Mairie de MONTMIRAIL

LOCATION DE SALLE

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE « LA HALLE AUX VEAUX :

A adresser à M Le Maire de Montmirail dans les 10 jours suivant la pré-réservation :

- Par courrier : Mairie de Montmirail - 12, rue Jeanne d'Arc - 51210 Montmirail.
- Ou par mail à : contact@montmirail.fr
- Ou à déposer à l'accueil de la Mairie

Au minimum 2 mois avant la date de l'évènement.

Après étude de la demande et si acceptation, un courrier vous sera adressé déterminant les modalités de réservation.

Dans le cas contraire, un courrier de refus vous sera adressé.

Je soussigné(e),

Madame, Monsieur,.....

Domicilié(e)

.....

Téléphone :

Adresse mail :

Sollicite la réservation de la salle « la Halle aux Veaux », située 18 rue Jeanne d'Arc à Montmirail à la date du :

Objet de la Manifestation : (réunion privée, mariage, anniversaire, ...)

.....

Nombre prévu d'occupants :

Heures prévues :

Déclare avoir pris connaissance du règlement d'occupation de la Salle des Fêtes et m'engage à respecter le présent règlement.

Fait à, Le.....

Signature,

Cadre réservé à l'administration
Date de réception en Mairie :
Avis du Maire :

Règlement intérieur de la salle « Halle aux Veaux »

Dans le cas où la salle vous serait attribuée, il vous sera demandé les justificatifs suivants :

- Photocopie du justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité)
- Photocopie de la carte d'identité de l'utilisateur
- Attestation d'assurance responsabilité civile avec extension dite « **organisateur de fête familiale et privée** » pour l'organisation d'une fête familiale qui se déroulera à la « Halle aux Veaux » sise 18 rue Jeanne d'Arc à Montmirail 51210, du jour de la remise des clés au jour de la restitution de celles-ci.

Caractéristiques de la salle :

- Capacité : 100 personnes
- Matériel : 25 Tables - 100 chaises - un vestiaire, une cuisine (avec un four, une plaque électrique 4 feux, deux étuves, un réfrigérateur, un congélateur et un lave-vaisselle), un bar et 2 toilettes (hommes/femmes).

Amplitude horaire :

La mise à disposition de la salle se fait du matin 9h (le jour de l'évènement) jusqu'à 5h le lendemain où elle doit être libérée et propre. (Matériel à ne pas ranger)

Utilisation de la salle :

Au moment du départ, l'utilisateur responsable devra :

- Nettoyer les tables, les chaises, le bar et les éléments de la cuisine,
- Eteindre l'électricité,
- Eteindre les éléments de la cuisine (hotte, four, étuve, ...),
- Fermer les portes

Il est formellement interdit d'utiliser toute sorte de fixation (clous, punaises, scotch, vis...) sur les murs de la Salle des Fêtes, ainsi que confettis et bombes de « spaghetti ».

Tarifs et Règlement : (délibération N° 301 du Conseil Municipal du 16 décembre 2025)

- Associations et Particuliers Montmiraillais : 190 € pour 1 jour ou 280 € pour le week-end
- Vin d'honneur (6h de location) : 100 €
- Associations et Particuliers hors Montmirail : 270 € pour 1 jour ou 400 € pour le week-end
- Vin d'honneur (6h de location) : 120 €
- Entreprise et activité commerciale : 330 €

Toute casse sera facturée en fonction de la valeur attribuée au matériel à savoir :

Chaise : 108,00€

Table : 424,00€

La constitution du dossier doit être complet 1 mois avant la manifestation.

En cas de désistement, la Mairie devra être prévenue **15 jours** à l'avance, sinon il sera facturé la moitié du montant de la location.